



**Commission de Gestion
des Taxes Fixes**
Boulevard Carl-Vogt 102
1205 Genève
Tél : 022/379.87.99
E-mail : taxesfixes@unige.ch
Internet : www.unige.ch/taxes

**RAPPORT D'ACTIVITES
DE LA COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2013-2014**



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Table des matières

Table des matières	2
1. Introduction	1
2. Evolution des subventions ordinaires et extraordinaires	2
2.1. Subventions ordinaires.....	2
2.2. Subventions extraordinaires.....	3
2.3. Projets financés par des subventions extraordinaires.....	4
2.3.1. <i>Conférences</i>	4
2.3.2. <i>Théâtre et projections</i>	4
2.3.3. <i>Journaux et parutions</i>	5
2.3.4. <i>Voyages d'études</i>	5
2.3.5. <i>Ciguë</i>	6
2.3.6. <i>Conférence Universitaires des Associations d'ÉtudiantEs (CUAE)</i>	6
2.3.7. <i>Divers</i>	6
2.3.8. <i>Subventions refusées</i>	7
2.3.9. <i>Remboursements</i>	7
3. Secrétariat permanent de la CGTF	7
4. Locaux des Associations	7
5. Prestations offertes aux Associations	8
6. Evolution des comptes	9
7. Conclusion	9

1. Introduction

La Commission de gestion des taxes fixes (ci-après nommée « commission » ou « CGTF ») est un organe prévu par le statut de l'université (ci-après nommé « statut ») dans son article 86. Le statut prévoit en outre que son fonctionnement général est régi par un règlement (ci-après « règlement ») adopté par l'Assemblée de l'Université (art. 85 al. 4 statut). La commission a pour tâche de gérer un fonds constitué par une part de CHF 9.50 perçue sur les CHF 65.- de taxes fixes semestrielles payées par les étudiantEs et assistantEs immatriculéEs à l'Université de Genève. Ce fonds est dévolu à l'aide aux associations d'étudiantEs et d'assistantEs dans la gestion de leurs activités courantes, ainsi qu'au financement de diverses activités associatives ayant un rapport avec la vie universitaire.

La commission doit par ailleurs soumettre un rapport d'activités annuel à l'Assemblée de l'Université pour approbation. Le présent document prend en compte les mouvements financiers du fonds DIP COFI concernant la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.

Deux types de subventions peuvent être octroyées par la CGTF : les subventions ordinaires, qui sont allouées aux associations reconnues par le rectorat de l'Université de Genève et les subventions extraordinaires, qui sont destinées au financement de projets spécifiques. Le fonds sert également à couvrir les frais de fonctionnement de la commission et la rémunération de sa/son secrétaire permanentE et de sa/son présidentE (art. 28 règlement). Diverses prestations destinées à l'ensemble des associations (parc informatique, photocopieuse) sont également réglées par ce fonds. Les coûts de l'entretien des locaux des associations, situés au 102 boulevard Carl-Vogt, sont aussi pris en charge grâce à ce fonds.

Chaque année, le secrétariat de la commission applique le plus strictement possible les critères de versement des subventions, ordinaires comme extraordinaires. Ainsi, toute association doit nécessairement remplir les critères suivants :

- La comptabilité ordinaire de l'année académique précédente doit avoir été approuvée par le secrétariat de la CGTF et par le service de la comptabilité de l'Université.
- La comptabilité de chaque subvention extraordinaire accordée par la commission pour un projet précédent doit, elle aussi, avoir été approuvée par ces deux instances de contrôle. De plus, un compte rendu écrit expliquant l'utilisation faite de la subvention accordée doit être approuvé par le secrétariat de la CGTF.

La commission est composée de quatre membres : unE assistantE et trois étudiantEs, touTEs éluEs par l'Assemblée de l'Université (art. 1 règlement) pour une période de deux ans renouvelable, ainsi que d'un/d'une représentantE du rectorat, qui bénéficie d'une voix consultative. La composition de la CGTF a été en partie renouvelée cette année. Joana Albuquerque Lopes a été élue membre étudiante le 30 octobre 2013. Mme Marine Girardin est toujours Secrétaire de la commission. Mme Vanessa Fernandez conserve sa place d'étudiante et de présidente. Mme Lorraine Astier a gardé sa place en tant que membre étudiante. Mme Mélanie Battistini demeure membre assistante de la commission. Enfin, Mme Piera Dell'Ambrogio,

adjointe de direction à la division de la formation et des étudiants (DIFE), représente toujours le rectorat.

2. Evolution des subventions ordinaires et extraordinaires

	Subventions ordinaires				Subventions extraordinaires			
	Nombre	Différence	CHF	Différence	Nombre	Différence	CHF	Différence
2000-2001	15	-	31'414.00	-	14	-	90'102.00	-
2001-2002	21	+ 40 %	33'542.00	+ 7 %	31	+ 121 %	125'127.00	+ 39 %
2002-2003	12	- 43 %	12'046.20	- 64 %	35	+ 13 %	207'599.00	+ 65 %
2003-2004	12	0 %	13'125.25	+ 9 %	28	- 20 %	162'482.20	- 22 %
2004-2005	14	+ 17 %	16'758.00	+ 28 %	32	+ 14 %	220'526.40	+ 36 %
2005-2006	14	+ 0 %	14'854.00	- 11 %	38	+ 16 %	186'562.40	- 15 %
2006-2007	13	- 8 %	23'266.00	+ 57 %	33	- 13 %	165'469.90	- 11 %
2007-2008	14	+ 8 %	29'282.00	+ 25 %	29	- 12 %	134'019.75	- 19 %
2008-2009	25	+ 79%	31'224.00	+ 7%	35	+ 21%	125'173.60	-7%
2009-2010	18	- 38 %	32'514.00	+ 4 %	23	- 34 %	101'306.00	- 19 %
2010-2011	19	+ 6 %	35'610.00	+ 10 %	25	+ 9 %	116'960.21	+ 15 %
2011-2012	14	- 26 %	39'548.00	+ 11 %	23	- 9 %	66'575.00	- 43 %
2012-2013	26	+ 85 %	56'280.00	+ 42 %	46	+ 100 %	164'628.05	+ 147 %
2013-2014	21	- 19 %	48'845.00	- 13%	37	- 20 %	144'838.15	- 12 %

Evolution du nombre et des montants des subventions ordinaires et extraordinaires entre 2000 et 2014

2.1. Subventions ordinaires

Chaque inscription d'unE étudiantE à une association reconnue par le rectorat permet à cette dernière de toucher CHF 5.- de subvention ordinaire par membre, en plus d'un montant de base de CHF 300.-. Ces subventions sont destinées aux frais de gestion des associations de l'Université de Genève.

L'analyse des subventions ordinaires d'une année à l'autre offre un bon indicateur de la santé des associations d'étudiantEs de l'Université de Genève. Le nombre de ces subventions a subi cette année une baisse modérée (- 19 %), ce qui contrebalance la forte hausse de l'année comptable 2012-2013. Le total de leur montant a légèrement diminué par rapport à l'année comptable précédente. Cela étant,

l'année 2012-2013 ayant été synonyme d'une augmentation extraordinaire du nombre de subventions, il n'y a pas de raison de penser que la tendance à l'augmentation des montants accordés observée depuis l'année comptable 2006-2007 subirait une inversion.

Les légères baisses observées dans l'octroi de subventions ordinaires reflètent les fluctuations propres au monde associatif, qui voit chaque année certaines petites associations émerger puis se mettre en veille faute de membres actifs.

Il est enfin à noter qu'un certain nombre de problèmes peuvent être causés par les changements des personnes chargées de la comptabilité au sein des associations. CertainEs étudiantEs déléguéEs par les comités d'association à cette fonction quittent leur poste sans pour autant prendre le temps de s'acquitter de la tâche qui leur a été dévolue. Tickets perdus, comptes postaux ou bancaires inaccessibles pour cause de signatures non valables, journal comptable inexistant sont autant de problèmes auxquels les nouveaux comptables d'une association peuvent être confrontés. Dans ce cas, la commission propose aux associations, dans les cas les plus extrêmes et sur leur demande expresse, une amnistie comptable. L'association y recourant est donc libérée de l'obligation de présenter une comptabilité, mais ne pourra percevoir de subvention ordinaire pour la période comptable amnistiée. Cette année, deux associations ont eu besoin d'invoquer cette procédure extraordinaire.

2.2. Subventions extraordinaires

On peut observer une diminution du nombre des subventions extraordinaires (- 20 %). Tout comme dans les subventions ordinaires, ce chiffre contrebalance la forte hausse de l'année comptable précédente. Leur nombre, demeuré conséquent, montre que les projets organisés par les associations ont bien repris, après la forte baisse de 2009-2010. En effet, durant la période 2008-2009, la commission avait du faire face à une explosion des projets subventionnés et une baisse inquiétante de ses fonds. Elle avait alors dû se montrer plus sélective et introduire plusieurs mesures restrictives, avec pour effet direct une forte baisse du nombre des subventions extraordinaires accordées. Depuis cette baisse, le nombre des subventions de ce type était ainsi resté stable, les effets des restrictions se faisant encore sentir.

Cette baisse se retrouve dans les montants octroyés pour les subventions extraordinaires. Leur somme a ainsi légèrement baissé par rapport à l'année précédente (- 12 %). Le montant total, qui avait connu une forte baisse lors de l'exercice précédent et était en baisse régulière depuis le pic de 2004-2005, retrouve un montant proche de l'année 2007-2008.

Cette diminution n'entame en rien la dynamique associative observée l'année passée. Cette activité peut être expliquée par le fait qu'il faut plusieurs années pour que des projets émergent à nouveau. Le nombre, demeuré élevé, de subventions accordées montre que les associations ont trouvé suffisamment de forces vives et se sont organisées afin de se présenter devant la commission. Les subventions ordinaires attestent en effet que les associations ont recruté de nouveaux membres actifs, qui ont permis de reprendre d'anciens projets ou d'en créer de nouveaux. Quant à la légère diminution des montants des subventions extraordinaires, elle compense la forte

hausse de l'exercice précédent, qui avait vu le montant de ses subventions exploser. On peut ainsi constater que le montant élevé observé l'année passée est maintenu, les associations s'étant réorganisées et ayant permis d'inverser la tendance à la baisse suite aux restrictions de 2009-2010.

Pour l'exercice suivant, des chiffres proches de ceux de cette année peuvent être attendus. Le début de l'exercice 2014-2015 semble en effet montrer un nombre total et un montant stable par rapport à cette année.

2.3. Projets financés par des subventions extraordinaires

2.3.1. Conférences

Cette année, plusieurs conférences et débats ont encore une fois été financés par la CGTF. L'Association des EtudiantEs en Sciences Politiques et Relations Internationales (AESPRI), a reconduit pour une septième édition son Forum du militantisme. Des conférences, débats, projections et ateliers autour du thème du désarmement se sont succédés trois jours durant à Uni Mail. L'Association des EtudiantEs en Socioéconomie et Démographie (AS&D) a organisé un cycle de conférences ayant trait aux alternatives économiques du modèle classique libéral. Deux conférences ont ainsi été financées, abordant des approches qui ne sont habituellement pas enseignées en cours. L'Association des EtudiantEs en Philosophie (PhilEAs) a mis sur pied pour la huitième année consécutive son cycle de conférences philosophiques, ayant lieu toutes les deux semaines et abordant une large palette de questions. Le Geneva International Model United Nation (GIMUN) a organisé une quinzième édition de sa conférence annuelle, qui a pris place au Palais des nations. La Junior Entreprise Genève (JEG) a organisé la Junior Entreprise World Conference, tenue à Genève durant quatre jours. Enfin, l'Association des EtudiantEs en Lettres (AEL) a organisé un événement à Uni Bastions pour présenter les métiers de l'enseignement aux étudiantEs.

2.3.2. Théâtre et projections

L'exercice 2013-2014 témoigne de nouveaux projets théâtraux subventionnés par la CGTF. On y trouve l'Association Comédies Musicales de l'Unige (CoMu Unige), qui a organisé un spectacle de fin d'année intitulé « Grease Cardiaque ». L'Association des EtudiantEs en Français Moderne (AEFRAM) a soutenu l'Atelier Théâtre du Département de Français (ATDF), afin d'organiser un atelier-théâtre qui s'est déroulé durant neuf jours. L'Association des EtudiantEs en Lettres (AEL) a soutenu les étudiantEs du département d'anglais qui ont organisé un cycle de projections en anglais commentées par des intervenants.

2.3.3. Journaux et parutions

Cette année encore, plusieurs parutions ont été soutenues par la CGTF. On retrouve ainsi le journal REEL, publié par l'Association des EtudiantEs en Lettres (AEL), et qui a maintenant publié son dixième numéro. L'Association des EtudiantEs en Science Politique et Relations Internationales (AESPRI) a reconduit l'édition d'International.Ink pour une dix-septième fois. Fraicheur létale, publiée par l'Association des EtudiantEs en Histoire de l'art (AEHA) depuis l'année passée, continue d'être soutenue par la CGTF. De plus, L'Association des EtudiantEs en Sciences (AESC) a inauguré un nouveau journal. Baptisé OmniScience, il aborde des thèmes variés et est destiné en premier lieu aux étudiantEs en Sciences. Il semble par ailleurs important de remarquer l'impressionnant dynamisme dont font preuve les différents comités de rédaction. Outre l'intérêt sans cesse grandissant de la communauté universitaire pour ces publications, les équipes en charge des journaux se renouvellent régulièrement et généralement sans heurt. Par ailleurs, certaines d'entre elles recherchent activement des sources annexes de financement, issues de différents départements (habituellement sans grand succès) ou d'autres institutions. Cette tendance est à mettre sur le compte d'un mouvement généralisé de la part des étudiantEs de l'Université de Genève de vouloir faire vivre leurs projets au sein d'une association.

2.3.4. Voyages d'études

Durant les exercices précédents, la commission avait déjà octroyé de nombreuses subventions extraordinaires destinées à des voyages d'études. Cette tendance reste inchangée : de plus en plus d'associations organisent des excursions permettant à des étudiantEs et des assistantEs d'élargir le champ de leurs études en visitant différents lieux ou institutions. Un total de douze voyages a ainsi pu avoir lieu, ce qui est proche du nombre organisé lors de l'exercice précédent. Au vu du début de l'exercice, on peut avancer que cet intérêt marqué pour les voyages d'études se maintiendra lors du prochain exercice comptable.

Les règles en la matière prévoient une somme maximale de CHF 200.- par étudiantE ou assistantE inscritE (art. 22 règlement). Les voyages à petit budget sont quant à eux subventionnés à hauteur de la moitié des frais.

Lors de l'exercice 2013-2014, l'Association des Etudiantes en Histoire Générale a organisé deux voyages, l'un à Schaffhouse et l'autre à Turin. L'Association des EtudiantEs en Sciences Politiques et Relations Internationales (AESPRI) a mis sur pied un séjour à Belgrade, l'Association des EtudiantEs en Socioéconomie et Démographie (AS&D) à Budapest, le Mouvement des EtudiantEs en Géographie (MEG) à Palerme, l'Association des EtudiantEs en Archéologie Classique (AEAC) en Bulgarie, le Geneva Model United Nation (GIMUN) en Grèce, l'Association des EtudiantEs de l'unité d'Espagnol (AEE) en Andalousie. L'Association des EtudiantEs en Histoire de l'Art (AEHA) a quant à elle organisé deux séjours, l'un à Zurich et l'autre à Venise. Enfin, l'Erasmus Student Network (ESN) a mis sur pied deux séjours, à La Chaux-de-Fonds et Langenthal.

2.3.5. Ciguë

La CGTF aide traditionnellement la Coopérative de logement pour personnes en formation (Ciguë), sous la forme d'une somme correspondant à une partie de ses salaires. La commission participe ainsi depuis de très nombreuses années à l'aide au logement étudiant. Comme les années précédentes, le montant de la subvention en question se monte à CHF 23'640.

2.3.6. Conférence Universitaires des Associations d'ÉtudiantEs (CUAE)

La CGTF a subventionné cette année encore l'impression d'une plaquette d'information destinée à faire connaître les activités de la CUAE et à faciliter l'inscription des étudiantEs aux associations de l'Université de Genève. Cette plaquette permet notamment à ces dernières d'obtenir des subventions ordinaires de la part de la commission.

Pour la sixième année consécutive, *l'Agenda-Guide de l'étudiante* a été subventionné par la CGTF, avec un format et un contenu entièrement renouvelés. Offrant des informations complètes sur les différents services de l'Université, celui-ci permet un apprentissage à toutE étudiantE des rouages de l'Université. Son intérêt pour le monde associatif genevois universitaire offre un tremplin permettant à terme l'investissement des étudiantEs dans ces structures. En ce sens, la CGTF, dont le but est également de garantir le dynamisme du monde associatif de l'Université, estime indispensable d'offrir son soutien financier et institutionnel à ce projet.

Cette année, la CUAE a organisé deux conférences aidées par la CGTF. Une première a été une rencontre avec le collectif Gongchao, qui fait de la recherche militante et enquête sur les conditions de travail et les formes de lutte dans les usines en Chine. La seconde a été organisée sur le thème de la grève étudiante au Québec en 2012, avec la venue du collectif débrayage.

2.3.7 Divers

Lors de cet exercice, la CGTF a octroyé une subvention à l'association UniAccueil (AUA), afin de permettre l'organisation de la troisième édition des Welcome Days. La CGTF a ainsi financé la tenue de stands pour que les associations de l'Université se fassent connaître des nouveaux/elles étudiantEs.

2.3.8 Subventions refusées

Durant cette année, certains projets ont été refusés par la CGTF, selon les critères de recevabilité des subventions extraordinaires du règlement de la CGTF (art. 13 à 26 règlement). Ainsi, la commission a refusé deux demandes pour des apéritifs de fin d'année, émanant respectivement de l'Association des EtudiantEs en Lettres (AEL) et de l'Association des EtudiantEs en Histoire Générale (AEHG), la commission ne pouvant pas financer les apéritifs pour des événements ayant un caractère purement festif (art. 23 règlement). La commission a également refusé le financement d'un projet de mémoire émanant d'étudiantes en médecine, le règlement interdisant le financement des projets personnels (art. 24 ch. 4 règlement).

2.3.9. Remboursements

Toute association n'utilisant pas l'intégralité de la subvention accordée par la CGTF doit, selon le règlement de la commission, retourner ce solde dans un délai fixé par la convention liant les deux parties. Cette année, les différentes associations ont remboursé CHF 12'171.03. Ce montant représente une augmentation de 25 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation peut s'expliquer par le fait que certains montants remboursés en 2013-2014 concernent des projets réalisés en 2012-2013. Le montant des remboursements reste relativement stable d'années en années, témoignant d'estimations plus ou moins adéquates des financements de leurs projets de la part des associations.

3. Secrétariat permanent de la CGTF

La CGTF considère comme primordial de conserver le poste de secrétaire à l'usage d'unE étudiantE. Son faible taux horaire (40%) et son rapport direct avec les structures et les acteurs de la vie universitaire font de ce travail un emploi recherché et apprécié par les étudiantEs. Les dépenses liées aux salaires du secrétariat et de la présidence s'élèvent pour l'exercice 2013-2014 à CHF 39'693.30.

4. Locaux des Associations

La commission partage ses locaux avec la CUAE et l'Association des EtudiantEs pour un Espace Autogéré (AEEA). Les nouveaux locaux couvrent parfaitement les besoins de la commission. Son emplacement, dans le bâtiment Uni Mail et proche d'autres bâtiments universitaires, est tout à fait idéal.

Les décisions concernant la gestion des locaux des associations se prennent sur un mode collégial, en partenariat avec les autres associations résidentes. Ce mode de fonctionnement de la gestion contente tout le monde et permet une véritable coopération et une excellente communication entre ces trois organes. En ce qui

concerne l'entretien de ces locaux, l'Université est chargée de nettoyer les locaux communs des associations ainsi que les sanitaires. En revanche, l'entretien du bureau de la commission est à sa charge, excepté deux grands nettoyages par année effectués par l'Université.

Les dépenses engendrées par la gestion des locaux des associations se sont élevées pour l'exercice comptable 2013-2014 à CHF 5'453.66, soit une diminution de 50 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution peut s'expliquer par les dépenses élevées de l'année 2012-2013 engendrés par le déménagement du bureau du secrétariat et des locaux des associations.

Soulignons finalement que les associations d'étudiantEs ne disposant pas de bureau à l'Université sont de grandes utilisatrices des locaux, qui se révèlent alors indispensables à leur bon fonctionnement.

5. Prestations offertes aux Associations

La commission constate cette année encore que de plus en plus d'associations prennent contact avec son secrétariat avant de présenter leurs dossiers de projets. La qualité générale des projets soumis aux membres de la commission s'en trouve ainsi améliorée.

Le secrétariat offre un suivi des dossiers aux associations qui déposent une demande de subvention. Ce suivi consiste en des conseils généraux pour l'élaboration des demandes, ainsi qu'en des conseils comptables pour la reddition des comptes des associations. Ce travail est primordial et doit être reconduit chaque année auprès des associations, dont les comités changent annuellement. Souvent, les documents remis au secrétariat sont incorrects ou incomplets, et doivent être corrigés et complétés par les trésorierEs des associations. Ceux-ci bénéficient alors de conseils concernant la tenue d'une comptabilité associative.

En parallèle, la secrétaire a mis sur pied une formation comptable en début de semestre qui a rencontré un grand succès, avec la venue de nombreuses associations.

Le secrétariat offre également tout type de renseignements sur l'organisation des associations et sur le fonctionnement de la commission. Les questions posées concernent essentiellement la procédure d'enregistrement ou de reconnaissance des associations.

6. Evolution des comptes

Exercice	Réserves	Résultat	Dépendé	Salaires	Subventions	Autres
2000-2001	358'585.30	63'197.70	226'302.85	97'213.00	121'516.85	7'573.00
2001-2002	308'807.00	-49'777.20	322'967.20	129'705.85	159'345.00	33'916.35
2002-2003	220'942.95	-88'204.05	398'934.05	127'046.95	197'672.70	74'214.40
2003-2004	190'323.00	-36'610.35	323'701.40	128'212.25	165'114.95	30'374.20
2004-2005	119'506.95	-70'829.27	296'783.97	56'565.80	225'050.65	15'167.52
2005-2006	104'474.57	-14'668.26	218'652.85	38'029.30	163'280.35	17'343.30
2006-2007	87'262.50	-17'212.07	217'084.28	36'092.20	168'905.10	12'086.98
2007-2008	85'288.84	-1'973.66	190'378.66	33'826.60	142'773.91	13'778.15
2008-2009	87'958.71	2'669.87	192'854.13	38'432.40	144'389.87	10'031.86
2009-2010	96'918.12	8'959.41	184'072.59	39'373.55	133'820.02	10'879.02
2010-2011	132'762.31	35'844.19	191'095.81	37'451.30	137'573.93	16'070.58
2011-2012	221'784.45	89'022.14	141'046.86	38'377.60	95'305.00	7'364.26
2012-2013	175'266.78	-46'517.67	259'065.67	41'416.40	206'784.31	10'864.96
2013-2014	178'389.20	3'122.42	222'364.08	39'693.30	177'217.12	5'453.66

Suivi des réserves et dépenses sur les exercices de 2000 à 2014

Le tableau ci-dessus présente l'état financier général de la commission à l'issue de son exercice, en reprenant dans les grandes lignes les éléments déjà abordés précédemment dans ce rapport.

Lors de l'exercice comptable 2009-2010, la commission avait dû prendre certaines mesures pour faire face au risque que ses comptes soient déficitaires. Ces mesures avaient eu des effets plus forts qu'escomptés, effets qui se sont ressentis jusqu'à l'exercice passé. L'activité des associations durant cette année montre que les groupes de personnes motivées à soumettre des projets de qualité constitués l'année passée se sont bien maintenus, malgré une petite baisse des subventions accordées. Ceci explique la légère augmentation des réserves de cet exercice.

7. Conclusion

Le présent rapport montre l'importance des prestations offertes par la CGTF envers la vie associative de l'Université de Genève. Les moyens de la commission lui permettent de jouer pleinement son rôle de soutien tant financier qu'informatif envers les associations et de répondre adéquatement à la variété et au dynamisme de la vie associative de l'Université.

Ce constat très positif est toutefois teinté d'une note plus amère : la reconnaissance et l'enregistrement des associations par le Rectorat de l'Université qui

ont été gelées durant de long mois, et ce sans explication préalable. En avril 2014, une association d'étudiantEs a contacté la commission car sa demande de reconnaissance au Rectorat était en attente depuis plusieurs mois. Suite à des contacts avec le service juridique du Rectorat, il s'est avéré que les demandes d'enregistrement et de reconnaissance avaient été bloquées depuis l'automne 2013. En parallèle, une autre association a pris contact avec la commission, car le Rectorat leur refusait la reconnaissance en raison du nombre trop faible d'étudiantEs inscritEs dans le programme d'études en question, argument ne figurant dans aucun règlement. Face au flou du Rectorat sur le gel, la question a été abordée lors de la réunion associations-rectorat du 23 juin 2014. Entre-temps, la Conférence universitaire des associations d'étudiantEs (CUAE) s'est emparée de la question. À la fin de l'année comptable, le problème n'était toujours pas résolu. La commission déplore le manque de transparence de la part du Rectorat sur ce dossier. Elle déplore également la tendance à la complexification de la procédure de reconnaissance et d'enregistrement, qui comporte le risque de démotiver les personnes souhaitant créer de nouvelles associations.